

Bureau du Conseil d'Administration du 13 novembre 2025

Délibération n°2025 – 05 – BUR

Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 5 juin 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 5 juin 2025 tel que présenté en séance.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes :
Pour : 5
Contre : /
Abstention : /



Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 5 juin 2025

Membres délibératifs présents

Arnaud MURGIA	Président du Conseil d'Administration
Frédéric PLANES	Représentant du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes, en visioconférence
Jean-Pierre PIC	Maire de La Grave
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel

Autres présents et invités, non délibératifs

Jean-Louis ARTHAUD	Maire de Saint-Christophe-en-Oisans, Vice-Président du CA
Samuel SEMPE	Directeur adjoint du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins
Catherine GARIN	Chargée de mission

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

1. Actualités

2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 6 mars 2025 – délibération

3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 19 juin 2025 – pour information

- *Finances*
Budget Rectificatif n°1 - 2025
- *Marchés publics*
Château de Charance
Intérim
- *Immobilier*
Convention d'occupation du domaine public - salle audiovisuelle de la Maison du Parc de Bourg-d'Oisans
- *Demandes de cofinancement*
Infra Destination – Phase 2 – modification du plan de financement

4. Attribution de subventions - délibération

5. Avis du bureau pour attribution d'une subvention – pour avis passage en CA – Refuge de la Lavey – délibération

Arnaud MURGIA ouvre la séance à 14h et remercie les participants.

Il commence par indiquer que les présidents de Parcs ont adressé un courrier à la Ministre des Comptes publics. Ce courrier du 22 mai 2025 souligne l'opposition à la volonté du gouvernement de fusionner ou supprimer près de 30 % des opérateurs et des agences. Il précise que, malgré la pertinence générale de la rationalisation des structures, le choix de viser les Parcs est malvenu. Selon lui, la centralisation envisagée repose sur une volonté anachronique de l'administration centrale de se substituer aux Parcs, ce qui risque de pénaliser le fonctionnement des structures locales efficaces.

Arnaud MURGIA mentionne la publication prochaine du rapport de l'IGEDD. Il indique que ce rapport n'a pas encore été diffusé et qu'il est sous devoir de réserve mais il précise que le rapport comporte des aspects positifs ainsi que des points plus critiquables, notamment en ce qui concerne la prise en compte des spécificités du Parc. Arnaud MURGIA indique une certaine déception quant à la reconnaissance des efforts fournis. Il souligne l'importance du discernement face à la période d'incertitude que traverse le pays. À l'heure actuelle, le budget de l'État pour l'année prochaine n'a pas encore été adopté, ce qui rend difficile de prévoir l'évolution du contexte. Il rappelle que la situation parlementaire est marquée par l'absence de majorité à l'Assemblée nationale ainsi qu'une stabilité du Sénat, peu enclin à modifier le cadre existant. Il invite donc à la prudence vis-à-vis des déclarations ministérielles, suggérant de relativiser leur impact à court terme.

Il informe les membres du bureau qu'il présidera le prochain Conseil d'Administration en visio-conférence, en raison d'une invitation le même jour à une réunion de travail avec la Ministre des Solidarités à Paris. Il précise qu'il reste pleinement mobilisé malgré cette contrainte d'agenda.

1. Actualités

Samuel SEMPE annonce l'absence de Ludovic SCHULTZ, retenu par un séminaire national sur la stratégie nationale des aires protégées. Il précise que ce dernier participera également la semaine prochaine au sommet des Nations Unies sur l'Océan, qui comprend un volet sur la question des glaciers.

- **Rapport Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD)**

Il évoque le rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) qui a finalisé un rapport concernant les Parcs nationaux, après un an de travail. Il explique que ce rapport n'est pas encore diffusable car la tutelle est en train de décider des suites à y donner. Il indique que le rapport conforte le modèle des Parcs nationaux basés sur onze établissements publics territorialisés, et reconnaît la pertinence de leur fonctionnement. Le rapport appelle toutefois à une réflexion sur le modèle de financement des Parcs, pointant la situation des Écrins comme l'une des plus critiques : plus de 90 % de la dotation y est absorbée par la masse

salariale. Il est possible que soit envisagé une définition des missions socles par la tutelle à financer par la dotation générale, tandis que les projets spécifiques pourraient l'être par des fonds européens, avec un objectif de 10 % du financements extérieurs à atteindre à terme.

Le rapport fournit une matrice d'évaluation des contraintes spécifiques à chaque Parc (prédation, fréquentation, superficie, exposition au changement climatique). Cette matrice suggère une convergence des ressources entre le Parc des Écrins et le Parc du Mercantour, établissant un cadre où chacun disposerait d'environ 80 postes, contre 86 aujourd'hui pour les Écrins. Il précise qu'il s'agit d'une approche indicative, reposant davantage sur des tableaux que sur des analyses détaillées. Il invite à relativiser la manière dont la tutelle pourrait s'emparer de ce travail tout en gardant à l'esprit le signal envoyé par le rapport.

Arnaud MURGIA souligne que la remise en cause du modèle des Parcs nationaux repose, selon lui, davantage sur des enjeux de contrôle que sur des considérations opérationnelles. Il appelle à la vigilance face à la tentation de centralisation extrême que représente l'OFB, tout en exprimant l'espoir de mobiliser des parlementaires pour défendre le modèle des Parcs nationaux ainsi que la gouvernance locale qu'il incarne.

Samuel Sempe précise que le Ministère est encore en phase de réflexion quant à la mise en œuvre du rapport de l'IGEDD vis-à-vis des Parcs nationaux. Pour l'heure, le Ministère est en train de "préfigurer" le rapport, afin de définir ce qu'il souhaite en conserver et ce qu'il compte écarter. Une fois ce travail effectué, une feuille de route sera élaborée et diffusée à l'ensemble des parties concernées. Il souligne qu'il est important de relativiser la portée du rapport de l'IGEDD, notamment au regard de la "revue des missions des opérateurs de l'État", initiée par le Premier Ministre, dont les premières conclusions seront rendues publiques le 8 juillet. C'est à ce moment que devraient émerger des orientations plus précises. Il indique qu'Amélie de Montchalin, Ministre des Comptes Publics, a cité les Parcs nationaux lors de la commission d'enquête sénatoriale consacrée aux opérateurs de l'État. Les Parcs nationaux représentent 11 opérateurs parmi les 45 relevant de la tutelle de l'eau et de la biodiversité. Ainsi, en fusionnant ces 11 opérateurs en un seul, le Ministère pourrait atteindre son objectif de réduire d'un tiers le nombre des opérateurs de l'État. Samuel SEMPE insiste sur le poids que cette déclaration pourrait avoir pour les Parcs nationaux, ainsi que sur le signal qu'elle envoie, d'autant qu'Amélie de Montchalin a cité en exemple le modèle des Parcs naturels marins, directement placés sous la tutelle hiérarchique des directeurs régionaux de l'OFB. Cette annonce suscite ainsi des inquiétudes légitimes parmi les gestionnaires des Parcs nationaux quant à une possible reprise du modèle centralisé des Parcs naturels marins.

Arnaud Murgia précise que le courrier en cours de signature par les présidents des Conseils d'Administration a pour objectif de rappeler le caractère singulier de l'organisation des Parcs nationaux. Il souligne que les Parcs constituent des établissements publics où les collectivités territoriales sont majoritaires, ce qui est extrêmement rare. De plus, ce modèle bénéficie d'un contrôle à la fois de Bercy, à travers le Contrôleur budgétaire régional, et du préfet, représentant de l'Etat. Enfin, cette instance est parvenue à devenir un espace où des acteurs ayant des visions différentes — élus locaux, associations de protection de l'environnement, socio-professionnels, agriculteurs, éleveurs — peuvent trouver un consensus malgré leurs divergences initiales.

Il insiste sur la capacité des Parcs à construire du dialogue et à créer du lien social. Il met en garde contre la tentation de centraliser ou de supprimer des établissements tels que les Parcs nationaux, au nom de réductions de coûts, soulignant que de tels choix seraient peu efficaces économiquement tout en aggravant les divisions locales.

Thomas BETH ajoute que la suppression de tels établissements pourrait effectivement permettre des économies à court terme, mais que cela ne réglerait pas le problème de fond, tout en affaiblissant le lien entre l'État, les élus locaux et les populations concernées.

Samuel SEMPE souligne que les Parcs et leurs Présidents restent vigilants et mobilisés. Il revient ensuite sur une autre mission de l'IGEDD, qui porte sur les sentiers des Pyrénées. À la suite de grandes inondations ayant affecté le Parc, une demande de financement d'1,2 million d'euros avait été déposée auprès de la tutelle. Le Ministère a mandaté une mission pour en estimer le coût réel. Le résultat proposé est alarmant : 43 000 € seulement, tous coefficients appliqués, très en deçà du montant initialement demandé. Ce contexte souligne à quel point la prise en charge des infrastructures affectées par des catastrophes naturelles devient un enjeu majeur.

Arnaud MURGIA note que l'administration centrale tend à renvoyer aux collectivités locales des responsabilités assumées jusque-là par les Parcs nationaux. La décision du Parc des Écrins d'anticiper en votant un schéma directeur apparaît judicieuse, malgré des tensions locales qu'il a fallu dissiper. Il appelle à rester mobilisés, vigilants, tout en gardant à l'esprit que l'évolution du contexte institutionnel nécessite une défense ferme du modèle des Parcs nationaux ainsi que des moyens adaptés à leurs missions spécifiques.

Olivier LEFRANÇOIS alerte sur l'inquiétude du personnel du Parc, qu'il qualifie de « très importante ». Il précise que des bruits de couloir circulent déjà, liés à des chiffres de suppression de postes pour 2026-2027. Il appelle à envoyer rapidement un message clair au personnel pour apaiser ces inquiétudes.

Arnaud MURGIA précise que le rapport de l'IGEDD repose notamment sur un tableau qui compare les moyens des Parcs nationaux. Selon lui, ce tableau suggère qu'une réflexion pourrait s'opérer sur la convergence des moyens, mais sans conclure à des suppressions de postes. Il souligne que le climat général est peu favorable à des coupes sèches, car cela entraînerait des tensions sociales fortes. Il précise également que le rapport invite à réfléchir à l'évolution du modèle économique des Parcs ainsi qu'à la pertinence de certaines missions, notamment celles acquises au cours des vingt dernières années. Selon lui, ce n'est donc pas un rapport à charge, mais un état des lieux où la question du financement est centrale. Il comprend l'inquiétude du personnel. Il précise que le Directeur ainsi que son adjoint sont tenus à un devoir de réserve vis-à-vis du contenu du rapport, lequel dépend du Ministère de tutelle. Il souligne que, s'il y avait une menace directe de suppression de postes, lui-même l'aurait déjà dénoncée publiquement. Selon lui, le rapport est avant tout un état des lieux et un outil de réflexion, pas un texte de prescription. Il appelle à ne pas céder à la panique, tout en gardant à l'esprit que la question du financement est réelle.

Samuel SEMPE précise que la diffusion du rapport est justement en réflexion du côté du Ministère. Le choix est de construire une réponse avant de publier le document, afin d'éviter de laisser trop longtemps « flotter » un état des lieux susceptible de nourrir des inquiétudes.

Arnaud MURGIA souligne qu'il ne s'agit pas d'opacité, mais d'une volonté de maîtriser le calendrier de diffusion pour éviter la propagation de rumeurs alarmistes. Selon lui, le contenu du rapport est loin d'être dramatique, souligne la qualité du travail effectué par les Parcs, et invite à réfléchir à des leviers de financement alternatifs ainsi qu'au champ des compétences du Parc.

Olivier LEFRANÇOIS conclut en insistant sur l'importance de communiquer rapidement auprès des équipes. Il précise qu'aujourd'hui, chacun dispose d'éléments partiels du rapport, ce qui nourrit l'anxiété du personnel.

Arnaud MURGIA acquiesce et précise qu'il est prêt à relayer le message à tout le personnel et rapportera cette remarque au Directeur. Il invite Olivier LEFRANÇOIS à rappeler aux équipes que, à ce jour, aucune suppression de poste n'a été décidée, et que, si une telle menace venait à émerger, elle ferait l'objet d'une défense active du Conseil d'Administration.

- **Disparitions**

Samuel SEMPE évoque la disparition de deux personnalités liées au Parc : François Labande alpiniste, écrivain, militant de la défense de la montagne, et ancien administrateur du Parc national des Écrins - le Parc prendra contact avec sa famille afin d'envisager un hommage à sa mémoire - et Jean-Rémy Ougier, maire de Besse-en-Oisans et ancien administrateur du Parc national des Écrins.

- **La Bérarde**

Jean-Louis ARTHAUD explique que la vallée est en train de mourir. Il indique qu'un arrêté départemental du 29 mai a fermé totalement la route entre les hameaux de Pré Clot et des Etages, réduisant ainsi l'accès uniquement aux ayants-droit. Conséquence : la fréquentation est tombée à zéro, malgré un long week-end, où les navettes mises en place n'ont transporté qu'environ 130 personnes.

Il ne se sent pas entendu ni par l'administration, ni par la préfecture, ni par le département. Il déplore qu'aucun dialogue ne soit ouvert. Il précise attendre avec inquiétude le prochain rapport du SYMBHI (Syndicat des Bassins Hydrauliques de l'Isère), prévu pour la semaine suivante, lequel pourrait prévoir des aménagements spécifiques à la Bérarde. Pour lui, on assiste à un vrai choix de société, où le recul du service public pourrait entraîner la mort progressive de la vallée ainsi qu'un effet de contagion à d'autres vallées alpines.

Samuel SEMPE précise que des opérations de police spécifiques inter-services ont été mises en place en entrée de vallée pour tenter de faire respecter la réglementation, notamment vis-à-vis des personnes peu préparées à la montagne. Il précise qu'en quatre jours, environ 30 PV ont été dressés (100 PV à l'année généralement), illustrant à la fois le phénomène de méconnaissance du

terrain et la prise de risque associée. Il ajoute que les agents du Parc mobilisés tentent de sensibiliser le public tout en verbalisant si nécessaire.

Arnaud MURGIA indique qu'il se rendra sur place pour comprendre concrètement la situation. Il précise qu'à court terme, il s'agit d'envisager des solutions opérationnelles, tandis qu'à long terme, il faudra identifier des leviers d'aménagement du site. Il reconnaît que la position du Département est difficile et nourrie par des réflexions techniques.

Jean-Louis ARTHAUD précise que la position du Département repose notamment sur le constat qu'il suffit d'attendre un an de plus pour finir les travaux en cours, mais que, malgré cela, le problème du stationnement restera entier. Il insiste sur le fait qu'il avait proposé tout l'hiver des alternatives (aménagement de petites aires de stationnement accueillant jusqu'à une cinquantaine de voitures), sans jamais recevoir de réponse favorable.

Arnaud MURGIA suggère une stratégie en trois temps, pour cet été : améliorer le service de navette, convaincre la Région de s'impliquer davantage, pour l'année prochaine : envisager des changements opérationnels importants, pour le long terme : définir une position forte du Parc où, tout en respectant les contraintes de la zone-cœur, l'institution jouerait un rôle de garant de l'équilibre entre accès à la nature, protection du site et activité économique.

Jean-Louis ARTHAUD souligne l'importance du sujet : si l'on ne réagit pas à temps à la Bérarde, ce modèle pourrait se reproduire ailleurs, posant ainsi la question du devenir des vallées alpines tout entières. Il précise que la Bérarde devient malgré elle un cas test, où la perte de services essentiels pourrait entraîner un effet de contagion à d'autres territoires de montagne. Il conclut en remarquant que la faible fréquentation du site (138 personnes en quatre jours) s'explique par un cercle vicieux : peu de navettes, peu de services, peu de fréquentation, peu de services ouverts (certains refuges restant fermés). Selon lui, la priorité est de trouver un équilibre où l'on conserve une capacité minimale d'accueil.

Arnaud MURGIA conclut en précisant qu'il tient à rencontrer le territoire et insiste sur la nécessité d'avoir une discussion franche avec le Département et d'amener des propositions concrètes.

2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 6 mars 2025

En l'absence de remarques, Arnaud MURGIA met le PV aux voix.

Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 6 mars 2025

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ Le PV de la réunion du bureau du 6 mars 2025 est adopté.

3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 19 juin 2025

3.1 Point d'information

Samuel SEMPE indique que trois points seront abordés :

- Plan national de restauration de la nature
- Grand Tour des Écrins
- Mission handicap au PNE

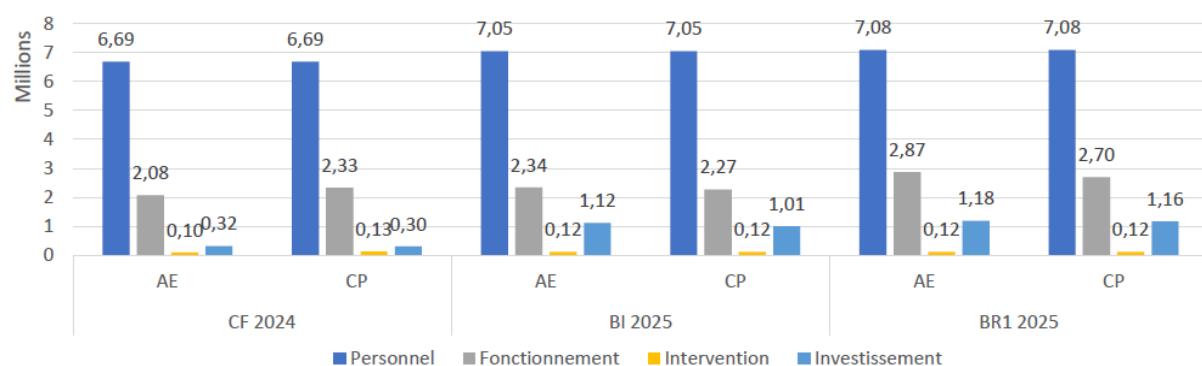
3.2 Finances : Budget Rectificatif n°1 – 2025

Samuel SEMPE annonce une dotation légèrement relevée pour compenser le coût de la protection sociale complémentaire et le relèvement des CAS pensions des fonctionnaires.

Il informe que des financements exceptionnels de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) ont été obtenus. Il conclut que le budget est toujours légèrement en tension.

Gabrielle AFONSI indique que l'évolution du budget reste globalement stable par rapport au Budget Initial (BI).

Les recettes et les dépenses augmentent de manière quasi équivalente (écart inférieur à 10 000 €).



Il y a une hausse des dépenses de 622 400,75 € en autorisation d'engagements et de 616 239,24 € en crédits de paiement, principalement orientés vers le fonctionnement et l'investissement.

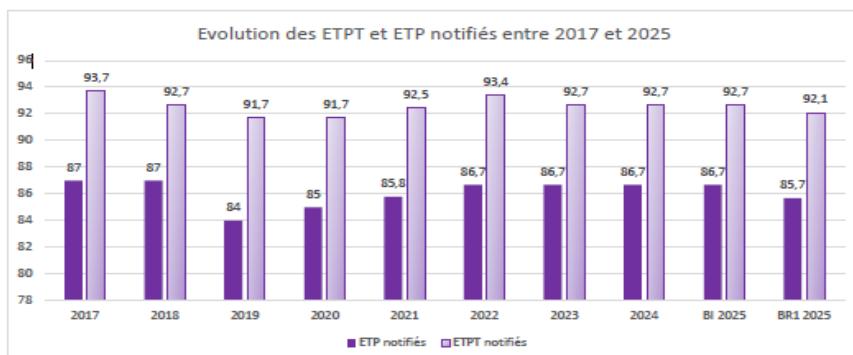
Ce budget rectificatif confirme que l'enveloppe d'intervention reste stable et celle de personnel n'augmente que de 31 396 €, sur des emplois hors plafond uniquement.

- **Les recettes**

Les recettes passent de 7,316 M € à 7,477 M € (avec déjà une anticipation de hausse à 7,4 M €). Le différentiel de 67 000 € est principalement dû à la protection sociale.

	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	Ecart entre le BR1 et le BI
Recettes globalisées	7 635 930,00	7 589 000,00	7 666 698,78	77 698,78
Recettes propres	286 581,11	189 000,00	189 000,00	0,00
Autres financements publics	33 211,92	0,00	0,00	0,00
Subvention pour charges de service public	7 316 136,97	7 400 000,00	7 477 698,78	77 698,78
Recettes fléchées	2 466 162,89	2 108 078,80	2 646 700,28	538 621,48
Subvention pour charges d'investissement fléchée	400 424,83	0,00	137 000,00	137 000,00
Recettes propres fléchées	1 043 492,75	73 000,00	85 864,00	12 864,00
Autres financements publics fléchés	945 986,77	947 140,00	1 086 992,55	139 852,55
Financements de l'Etat fléchés	76 258,54	1 087 938,80	1 336 843,73	248 904,93
TOTAL DES RECETTES	10 102 092,89	9 697 078,80	10 313 399,06	616 320,26

- **Les emplois**



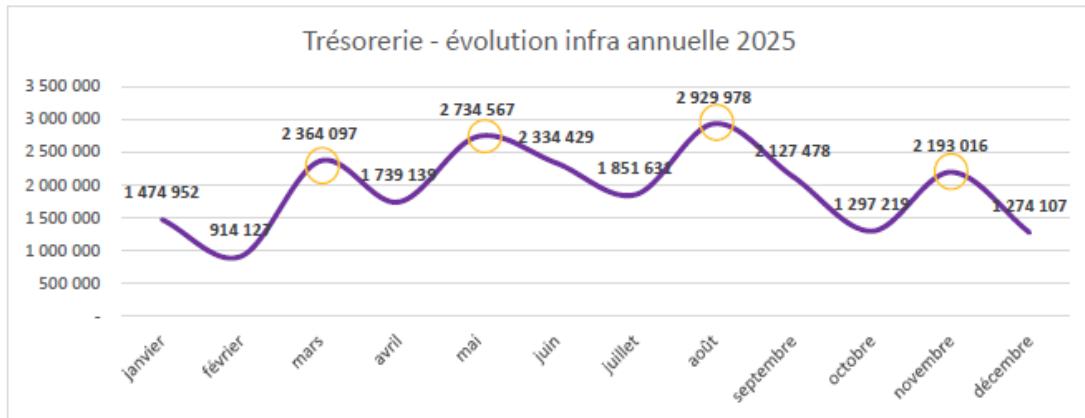
Le plafond d'emplois était fixé à 92,7 ETPT et 85,7 ETP. Elle explique que la demande initiale du Ministère était de - 1 ETPT et - 1 ETP. La Parc a négocié afin d'obtenir - 0,6 ETPT et - 1 ETP.

Elle explique qu'il est important de préserver au maximum le plafond d'ETPT qui permet de couvrir les besoins saisonniers, notamment les ouvriers sentier.

Cette baisse a cependant des conséquences avec le passage de certains contrats du plafond d'emplois à de l'intérim, ce qui représente une dépense plus coûteuse, mais cela est pris en charge via l'enveloppe sentiers de la SNB pour la majeure partie.

Elle indique que le Parc est entré dans un dispositif de la Région Sud PACA : la garde régionale forestière. Ainsi, deux jeunes (18–25 ans) seront recrutés pour la saison estivale (principalement sur la forêt de Boscodon).

- Trésorerie



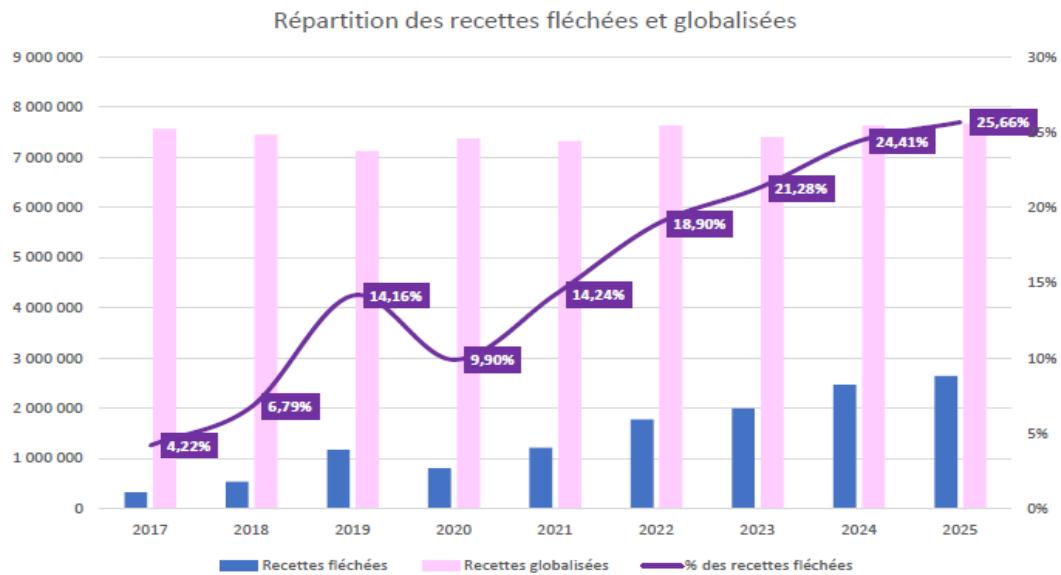
○ mois de versement du quart de la dotation pour charges de service public

Gabrielle AFONSI présente une analyse du niveau de trésorerie : elle constate des pics liés aux versements en 4 fois de la dotation pour charge de service public. Cela démontre une dépendance forte vis-à-vis de la dotation. La trésorerie de fin d'année est estimée à 1,274 M €, légèrement meilleure que ce qui était prévu initialement. Elle attire l'attention sur le fait que la trésorerie reste extrêmement fléchée. Si toutes les dettes devaient être payées aujourd'hui, il resterait environ 75 000 € de trésorerie.

- Ratios

	CF 2022	CF 2023	CF 2024	BI 2025	BR1 2025
Solde budgétaire	+ 213 087,59	- 4 562,99	+ 652 582,21	- 746 095,00	- 746 013,98
Résultat patrimonial	-912 968,44	-39 177,31	-163 413,56	- 437 054,00	- 493 959,17
Capacité d'autofinancement (CAF)	-164 968,44	151 092,78	185 569,78	162 946,00	- 93 959,17
Variation du fonds de roulement	+106 587,23	-103 382,35	+ 57 286,70	- 146 195,00	- 406 013,98
Variation du besoin en fonds de roulement	- 103 755,65	-257 233,79	- 448 804,42	603 400,00	343 500,00
Niveau final de restes à payer	2 359 561,04	1 358 482,60	1 006 332,87	1 527 355,52	1 201 599,38
Niveau final du fonds de roulement	1 542 070,81	1 420 689,46	1 477 976,16	1 240 033,79	1 071 964,04
Niveau final du besoin en fonds de roulement	160 678,67	-96 840,65	- 545 645,07	915 809,35	- 202 145,07
Niveau final de la trésorerie	1 363 678,67	1 517 530,11	2 023 621,23	324 224,44	1 274 107,25

- Recettes fléchées**



Concernant l'évolution des ressources de financement, elle indique que la part des ressources cofinancées en 2017 était de 4% et qu'elles sont aujourd'hui à 25,5%.

Samuel SEMPE indique que le Parc National des Écrins est ainsi parmi les meilleurs du réseau des Parcs selon le rapport IGEDD (au-dessus du seuil de 10% préconisé), malgré quelques questions de méthode (incluant ou non les contreparties nationales).

Gabrielle ALFONSI conclut en indiquant que ce budget rectificatif a été validé par le Contrôleur Budgétaire Régional (CBR).

Arnaud MURGIA félicite la Secrétaire Générale et les équipes pour le travail réalisé malgré les contraintes fortes. Il souhaite transmettre au nom des vice-présidents et des administrateurs les remerciements à toutes les équipes pour leur engagement.

3.3 Marchés publics : Château de Charance et Intérim

Samuel SEMPE explique que la présentation et la validation des notifications de marchés sont effectuées en Conseil d'administration. Ces marchés concernent les travaux du château de Charance et le marché d'intérim pour les sentiers, la sensibilisation du public ainsi qu'au renfort des agents d'accueil.

Gabrielle AFONSI précise que les notifications de marchés ont été visées par le CBR.

3.4 Immobilier : Convention d'occupation du domaine public - salle audiovisuelle de la Maison du Parc de Bourg-d'Oisans

Gabrielle ALFONSI explique que la salle audiovisuelle de la Maison du Parc de Bourg-d'Oisans dispose d'une capacité de 106 places, dont 5 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le Parc national, propriétaire de cet équipement, propose par convention de le mettre à la disposition de la Communauté de Communes de l'Oisans pour répondre à ses besoins.

Une délibération sera présentée pour valider les termes de cette convention ainsi que les modalités d'occupation du domaine public.

3.5 Demandes de cofinancement : Infra Destination – Phase 2 – modification du plan de financement

Gabrielle ALFONSI explique qu'il y a eu une modification du plan de financement de ce projet déjà présenté en CA qui justifie de le représenter en séance.

3.6 Conventions SDIS

Le Parc va établir des conventions avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 05). Ces conventions concernent des agents basés à Briançon, dans le Champsaur, et à Villar d'Arène, précisant les conditions et modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation des agents du Parc qui sont également sapeurs-pompiers volontaires. Ces conventions assurent que ces agents puissent exercer leurs missions de sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail, tout en respectant les nécessités de fonctionnement de l'établissement et, le cas échéant, du service concerné. Cette démarche vise à concilier les engagements professionnels des agents avec leur rôle de volontaires au sein du SDIS, renforçant ainsi la sécurité et la gestion des risques sur le territoire.

4. Attribution de subventions

Catherine GARIN présente les demandes.

Budget subventions 2025	120 000 €
Bureau mars 2025	Pas d'attribution
Bureau juin 2025	90 706 € pour 21 dossiers
Reste à programmer	29 294 €

Répartition des 21 dossiers présentés :

- Culture vivante et partagée : 8
- Cadre de vie de qualité : 5
- Ressources, patrimoines et valorisation des savoir-faire : 2 (dont 1 certification AB)
- Accueil du public et découverte du territoire : 3
- Organiser la découverte du cœur : 3

• Axe 1 de la charte - Pour un espace de culture vivante et partagée

→ Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
De Sepibus	Alpes en mutation, les nouveaux paysages des marges glaciaires	Cœur ; Oisans-Valbonnais	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels	Parc national des Ecrins - 80% - 800 € Fonds propres - 20% - 200 €	1 000 €	800 €
Association Mémoire Battante	Transmission orale d'une culture rurale de montagne. Vie quotidienne et pratiques agropastorales	Oisans-Valbonnais	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels	Parc national des Ecrins - 24,88% - 2 115 € Département Isère - 48,23% - 4 100 € C.C. Matheysine - 6,88% - 585 € Fonds propres - 20% - 1 700 €	8 500 €	2 115 €
Alexis Berar	Habiter en territoire de montagne - approche documentaire, patrimoniale et travail plastique	Le Bourg-d'Oisans	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels	Parc national des Ecrins - 80% - 800 € Autofinancement - 20% - 200 €	1 000 €	800 €
Etienne MAURY	Les châteaux naissent dans les nuages	Oisans-Valbonnais	1.2.2. Gérer un fonds documentaire et artistique	Parc national des Ecrins - 20% - 1 300 € AIC DRAC-AURA - 27,9% - 1 800 € Département 38 - 15,5% - 1 000 € Département 05 - 15,5% - 1 000 € Autofinancement - 20,7% - 1 333 €	6 433 €	1 300 €
OMNISCIENCE MAISON D'EDITIONS	Guide géologique Hautes-Alpes - Parc national des Ecrins (2e édition)	Parc national des Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Pré-achat BRGM - 41,17% - 5 976,00 € Parc national des Ecrins - 25% - 3 629 € Autofinancement - 33,83% - 4 911,10 €	7 620 €	1 500 €
FeM collectiu	Création d'une pièce électroacoustique mixte	Champsaur-Valgaudemar	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 11,49% - 6 000 € CBA Musiques de Création Région PACA - 28,70% - 15 000 € Département des HA - 9,56% - 5 000 € C.C. du Champsaur-Valgaudemar - 21,05% - 11 000 € Fonds propres - 0,93% - 490 € Bénévolat - 7,65% - 4 000 € Prestations en nature - 15,31% - 8 000 €	52 250 €	3 000 €

→ Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
La Grave	Sensibilisation estivale Emparis Goléon	La Grave	1.3.1. Former les intervenants pédagogiques et participer aux réseaux éducatifs	Parc national des Ecrins - 25% - 2 362,50 € Département 05 - 50% - 4 725 € Autofinancement - 25% - 2 362,5 €	9 450 €	2 363 €

Jean-Pierre PIC s'abstient pour le vote de cette subvention.

• Axe 2 de la charte - Pour un cadre de vie de qualité

→ Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
Ormon	Renouvellement de l'étude de sauvegarde et valorisation des quatre tilleuls de l'église	Ormon	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Parc national des Ecrins (diagnostic) - 50% - 2 604,41 € Autofinancement - 50% - 2 604,41 € Parc national des Ecrins (travaux) - 25% - 1 687,50 € - Autofinancement - 75% - 5 062,50 €	11 959 €	4 292 €
Mizoën	Travaux de restauration d'une grange communale au hameau des Clots	Mizoën	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Parc national des Ecrins - 25% - 9 025 € Communauté de communes de l'Oisans - 25% - 9 025 € Crédit Agricole fondation - 25% - 9 025 € Autofinancement - 25% - 9 025 €	36 100 €	9 025 €
Concordia Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur	Restauration des murs d'enceinte du moulin des Violins - Chantiers bénévoles Concordia à Freissinières	Freissinières	2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Parc national des Ecrins - 35,62% - 7 000 € Participation des jeunes - 6,10% - 1 200 € Etat - 19,33% - 3 800 € DRAJES Pôle jeunesse - 8,65% - 1 700 € DRAC - 10,68% - 2 100 € Région PACA - 3,3% - 650 € Département - 2,5% - 500 € Bénévolat - 6,92% - 1 500 €	21 650 €	5 412 €
Concordia Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur	Restauration d'un abri rural - Chantiers bénévoles Concordia à Puy-Sanières	Puy-Sanières	2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Parc national des Ecrins - 35,62% - 7 000 € Participation des jeunes - 6,10% - 1 200 € Etat - 19,33% - 3 800 € DRAJES Pôle jeunesse - 8,65% - 1 700 € DRAC - 10,68% - 2 100 € Région PACA - 3,3% - 650 € Département - 2,5% - 500 € Puy-Sanières - 25% - 5 000 €	19 650 €	4 912 €

→ Orientation 2.3. Développer l'éco-responsabilité

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar	Navettes du Gieberney 2025	La Chapelle-en-Valgaudemar	2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle	Parc national des Ecrins - 14,4 % - 5 000 € CD05 - 7,2 % - 2 500 € Billetterie - 26 % - 9 000 Autofinancement - 52,4% t - 18 150 €	34 650 €	5 000

Samuel SEMPE précise que le projet de navette est en phase d'instruction. Des discussions sont en cours avec la Communauté de communes ainsi qu'avec le Département. Le Directeur du Parc s'est engagé à accompagner le dispositif pendant encore une durée de 5 ans. Une fois la navette opérationnelle, le Parc national des Écrins cessera d'apporter son soutien.

Arnaud MURGIA souligne que ce sujet est sensible. Il précise qu'il s'agit d'un exemple, notamment pour des secteurs tels que le Pré de Madame Carle et la Bérarde.

Thomas BETH rappelle que la participation du Parc ne doit pas être automatique. Elle nécessite une réflexion approfondie ainsi que des engagements spécifiques à chaque site.

- Axe 3 de la charte - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire**

→ Orientation 3.1. Maintenir les paysages remarquables

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
Saint Maurice-en-Valgaudemar	Mise en valeur et protection du site des 6 cabanes	Saint-Maurice-en-Valgaudemar	3.1.2. Accompagner l'évolution des éléments du paysage construit	Parc national des Écrins - 10% - 7 600 € Région SUD - 40% - 30 400 € Département 05 - 30% - 22 800 € Autofinancement communal - 20% - 15 200 €	76 000 €	7 600 €

→ Orientation 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
BELLINO Laurent	Certification Agriculture Biologique - Ruches sur la chapelle en Valgaudemar / Freissinières	Freissinières ; Champsaur-Valgaudemar	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Montant de l'aide : forfait de 350 € / an soit 1 050 € pour 3 ans - Durée de l'aide : 2023 à 2025	1 050 €	1 050 €

- Axe 4 - Pour l'accueil du public et la découverte du territoire**

→ Orientation 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
L'Argentière-la-Bessée	Création de toilettes autonomes au parking des mines du Fournel	L'Argentière-la-Bessée	4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	Parc national des Ecrins - 25% - 7 337 € État (DETR) - 30% - 8 804 € Conseil départemental 05 - 25% - 7 337 € Autofinancement - 20% - 5 870 €	29 348 €	7 337 €
Association Neige et Montagne	Développer la randonnée en joëlette en Champsaur Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar	4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	Parc national des Ecrins - 25% - 1 000€ Autofinancement - 75% - 3 000€	4 000 €	1 000 €
Association Nouvel envol Hautes-Alpes	Dragons des Ecrins - itinérance handicap	Champsaur-Valgaudemar	4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	Parc national des Ecrins - 50% - 2 000 € Fondation Caisse d'épargne - 32,5% - 1 300 € Agence nationale du sport - 20% - 800€ Autofinancement - 15% - 600€	4 000 €	1 000 €

Olivier LEFRANCOIS s'abstient pour le vote de la demande de subvention de « Nouvel Envol ».

Arnaud MURGIA interroge la situation du projet où le Parc a accordé une subvention de 7 000 € pour des toilettes. Il précise que la commune d'Argentière déclare ne plus avoir 4 000 € nécessaires à l'entretien du sentier. Il s'agit d'un sentier agricole, que le Parc entretient alors qu'il ne devrait pas en avoir la responsabilité. La cheffe du service SAM a réuni toutes les parties prenantes. Le Parc national des Écrins participe déjà à l'opération, tandis que la commune refuse

de régler le reste à charge de 4 000 €, tout en demandant que le Parc fasse davantage, notamment pour les toilettes.

• Objectif 7. Organiser la découverte du cœur

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Isère (CDRP 38)	Rafraîchissement et complément du balisage peinture du GR54 et variantes en zone cœur	Oisans-Valbonnais	7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux	Parc national des Ecrins - 17% - 3 000 € Département 38 - 17% - 3 000 € Autofinancement - 9% - 1 500 € Contributions volontaires en nature (bénévolat) : 10 010 € - 57%	17 510 €	3 000 €
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes (CDRP 05)	Balisage du GR®54 Tour de l'Oisans et des Écrins et du GR® de Pays du Tour du Vieux Chaillol	Briançonnais-Valloisse ; Champsaur-Valgaudemar	7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux	Parc national des Ecrins - 25% - 3 401 € Autofinancement - 75% - 10 200 €	13 600 €	3 401 €
Refuge du Pré de la Chaumette	Portage muletier au refuge du Pré de la Chaumette	Champoléon ; Cœur	7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux	Parc national des Ecrins - 80% - 800 € Autofinancement - 30% - 340 €	1 140 €	800 €

Après présentation de chaque demande, les attributions de subventions sont soumises aux voix par Arnaud MURGIA.

Délibération : Attribution de subventions

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ Les demandes de subvention telles que présentées en séance sont adoptées.

Délibération : Attribution de subventions - Nouvel Envol

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 4

→ La demande de subvention de l'association Nouvel Envol est adoptée.

Délibération : Attribution de subventions - La Grave

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 4

→ La demande de subvention de la Commune de La Grave est adoptée.

5. Attribution d'une subvention – pour avis du bureau – Refuge de la Lavey

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant proposé
FFCAM	Rénovation et extension du refuge de la Lavey - 1797 m (phyto épuration)	Saint-Christophe-en-Oisans	3.2.c Intégrer les aménagements des refuges et conserver leurs éléments patrimoniaux	Parc national des Ecrins – 5% - 25 000 € Etat FNADT - 8% - 9 223 € Région AURA - 27% - 30 745 € Département de l'Isère - 8% - 9 223 € CC Oisans - 7% - 7 686 € Fondations, crowdfunding - 4% - 4 612 €	3 129 629 €	25 000 €

Arnaud MURGIA propose un avis favorable au projet. Cette subvention est présentée pour avis au Bureau car elle dépasse plus de 10 % de l'enveloppe annuelle d'intervention (120 000 € en 2025). Elle fera l'objet d'un vote lors du prochain CA.

Jean-Louis ARTHAUD précise que les travaux sont prévus début juillet.

Samuel SEMPE souligne que la relation est exemplaire sur ce projet : il y a eu une bonne anticipation, avec des présentations régulières en Conseil Scientifique et prise en compte des enjeux importants liés aux aléas naturels (risques de chute de blocs). Le choix d'utiliser la phytoépuration avec des plantes locales est innovant. Le Parc national des Écrins accompagne le porteur de projet sur cet aspect technique.

Délibération : Attribution de subventions – pour avis du Bureau

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 5

→ **Le bureau rend un avis favorable à la demande de subvention de la FFCAM.**

6. Questions diverses

Olivier LEFRANCOIS alerte sur le mal-être des agents du PNE et souligne qu'il y a beaucoup d'arrêts maladie, ce qui est un indicateur de l'état de l'établissement.

Arnaud MURGIA précise que cela dépend de la nature des arrêts.

Olivier LEFRANCOIS évoque l'agression récente d'un agent du Parc.

Samuel SEMPE informe qu'un agent s'est fait agresser physiquement et verbalement en service dans le Valgaudemar. Il précise que l'agent est soumis à une forte pression psychologique. Le Parc s'est constitué partie civile. Le jugement est prévu début septembre.

Arnaud MURGIA demande à être tenu informé en direct de ce type d'événement et du suivi de l'affaire. Il se propose d'appeler le maire de La Chapelle ainsi que Patrick RICOU, pour les sensibiliser à la situation.

Olivier LEFRANCOIS évoque le passage à Microsoft et les enjeux du numérique. Le Parc va passer à Microsoft. Depuis 2021, une note précise que l'administration doit tendre vers des systèmes informatiques européens. À compter de 2025, la Ministre a rappelé que tout contrat hors Europe devra être justifié. Or, l'OFB a pris la décision de se tourner vers une entreprise américaine et cette décision s'applique au Parc.

Arnaud MURGIA souligne le manque de concurrent viable en Europe, malgré la sensibilité de la question des données, notamment celles des agents assermentés, il reconnaît la difficulté du contexte, remercie les équipes et exprime son soutien.

Arnaud MURGIA clôt la séance à 15h45.